

Arrêté municipal n° 57*2025 Portant sur modification de la circulation Intersection rue du Champ Canon et route du Rosay Entreprise BIANCO 69 route du Chef lieu – 73400 MARTHOD

Le Maire de la commune de Saint Ferréol,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3221-4 et L.3221-5,

Vu le Code de la route, notamment son livre IV,

Vu la loi modifiée n° 82-213 en date du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment l'article L.131-3,

Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article I.131-3,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration,

Vu la loi n°2004-809 en date du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la demande de l'entreprise BIANCO, représentée par Madame Cécilia GAYDIER en date du 23 octobre 2025,

Considérant qu'il convient d'exécuter ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité pour les intervenants et les usagers de la route,

ARRÊTE

ARTICLE 1: Du 6 au 21 novembre 2025, la société BIANCO est autorisée à réaliser les travaux énoncés dans sa demande :

Travaux réseaux BT ENEDIS (réalisation de tranchée), intersection rue du Champ Canon et route du Rosay.

<u>ARTICLE 2</u>: La signalisation temporaire mise en place doit être conforme aux dispositions de réglementation de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (IISR).

La signalisation et le balisage du chantier sont mis en place, entretenus et déposés par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Le pétitionnaire sera chargé de la remise en état des lieux en cas de dégradations.

ARTICLE 4: Les Services de la Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Faverges, Monsieur le Chef de corps des Services de Secours de Faverges sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

DESTINATAIRES:

Ampliation de l'arrêté sera adressée à :

- L'entreprise BIANCO, représentée par Madame Cécilia GAYDIER,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Faverges,
- Monsieur le Chef de corps des Services de Secours de Faverges,

Saint-Ferréol, le 4 novembre 2025 Le Maire-Adjoint,

Azzdine BOUIREK

Le Maire

certifie le caractère exécutoire de cet acte

informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de Publié le : 21/11/2025 deixe (ਜ਼ਿਲਾਤ) ਵਿਗਾ। peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » Collectivité : Saint-Fergée essible par le site internet www.telerecours.fr https://www.saint-ferreol.com/documents_administratifs/44993